

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Présents : Claude BEAU, Patrick BOSC, Lydie COUDERC, Pascal FRAZZONI, Rolland MEJEAN, Marthe PEDULLA, Gaspard PICANDET, Marie-Aude SAINT PIERRE, Flore THEROND

La réunion a débuté à 19h et s'est achevée à 21h.

Ont été examinés les points suivants :

- 1- **Repas communal du 1^{er} octobre** : suite à la consultation de 3 traiteurs et au regard des propositions, c'est le devis du Relais des Causses de Chanac qui a été retenu. Comme les années précédentes une animation musicale sera proposée et a été retenue Laurent Molinarie qui assurera seul la prestation.

- 2- **Bulletin communal** : ce sera le 2^{ème} numéro, après celui de janvier/février. Il relatera les principaux événements propres à Quézac qui se sont déroulés au printemps et en été. L'édito sera essentiellement consacré aux travaux du Pont Monument afin d'informer les habitants du calendrier des opérations. Marie-Aude, Lydie, Gaspard et Pascal feront passer des éléments.

- 3- Réunion publique avec les habitants du bourg de Quézac pour recueillir des propositions d'utilisation du terrain dénommé Enclos du curé acquis par la municipalité en août dernier. Ce terrain, désormais communal, est inconstructible et a vocation à être mis à disposition des habitants, c'est pourquoi seront sollicités les avis sur son usage, afin qu'il réponde au mieux aux attentes des habitants. Par ailleurs au cours de la réunion sera également évoquée la modification prévue en 2018 de l'éclairage public. Une réunion publique sera aussi organisée sur cette future modification de l'éclairage à Blajoux. Pour Quézac la réunion aura lieu le 10 novembre 2017 à 18h30. Celle de Blajoux sera fixée ultérieurement.

- 4- Bilan de la saison estivale de l'ALSH organisé par Les P'tits Cailloux : Gaspard indique que cette année la fréquentation a été supérieure à celle de l'an dernier tant sur Ispagnac que sur Ste Enimie. A noter l'accueil d'enfants de Florac cette année, sans doute à cause de la fermeture début août de l'ALSH de cette commune. En conclusion très bonne saison avec beaucoup d'activités variées et très bonne équipe.

- 5- **Travaux de réfection de chaussée à Quézac et au Mas André** : pour Quézac il s'agit de la place Plagnes et de toute la partie actuellement recouverte de béton désactivé située devant le local des P'tits Cailloux. L'intervention débute le 18 septembre. Les habitants concernés par ces travaux ont été prévenus, mais Gaspard

sera vigilant pour que l'accès à l'impasse de la Tour soit toujours assuré au moins pour les piétons. Les travaux au Mas André sont programmés du 2 au 8 novembre.

- 6- **Défibrillateur** : une fois de plus celui situé à la mairie ne fonctionne plus. Un devis de réparation a été demandé à la société de maintenance. Or deux propositions ont été faites l'une consistant à la réparation, l'autre au remplacement de l'appareil compte tenu de son état général (capot cassé). Afin de prendre la meilleure décision possible, Rolland est chargé de voir avec Ste Enimie et Montbrun quel fournisseur a été retenu par chacune, et voir ensuite la possibilité de retenir pour tous les appareils de la commune le même fournisseur.

7- **Informations diverses** :

Une agence immobilière de Florac a informé de la mise en vente d'un bâti avec terrain attenant à Blajoux. Il s'agit du garage situé face à la boulangerie et du terrain attenant utilisé comme parking. Il est hautement souhaitable que cet ensemble devienne communal.

Les deux derniers tableaux de l'église non encore restaurés pourront l'être, grâce à une possibilité de subvention du service départemental du patrimoine qui pourrait intervenir à hauteur de 70%. Une délibération pour un plan de financement sera proposée.

Dans le cadre d'une possible procédure de biens vacants sans maître issus d'une succession en déshérence sur Fayet, une visite sur place aura lieu lundi 18 septembre au matin, afin d'évaluer le potentiel de ces biens pour la commune.

Après examen attentif par des hommes de l'art, il s'avère que le four communal de Blajoux est en état de marche, il pourra donc être utilisé.